



AHPJM

Pour l'histoire...

Lettre de l'Association pour l'histoire
de la Protection judiciaire des mineurs

85

Numéro 85, Hiver 2020-21

ISSN N°1260-0156

Sommaire

2 / PUBLICATIONS

- En vitrine
- À signaler

3 - 8 / DOSSIER

- Les dernières décennies de l'Inspection PJJ

9 / SOUVENIRS

- Souvenirs d'inspections en 1999

10 - 11 / L'ARCHIVE

- Étude de l'Inspection sur le fonctionnement du milieu ouvert

12 / VIE DE L'ASSOCIATION

- Activité par temps de Covid de septembre à décembre 2020
- Hommage à Jacques Levacher

Comité de rédaction

Jacques Bourquin
Marc Brzégowy
Gisèle Fiche
Jean-Pierre Jurmand
Monick Leprêtre
Jean-Jacques Yvoret

Éditorial

Regards sur l'inspection de la PJJ

• Par Marc Brzégowy

La qualité d'intervention d'une institution est souvent mesurée à l'aune de son inspection, élevée au rang de « générale » quand il s'agit d'un ministère. Celle de la Justice n'est créée que depuis le 1^{er} janvier 2017¹, avec compétence d'inspection, contrôle, étude, conseil et évaluation sur l'ensemble des organismes, des directions, des établissements et services du ministère, des juridictions de l'ordre judiciaire et des personnes morales soumises à la tutelle de celui-ci. Jusqu'à cette date, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et l'Administration pénitentiaire disposaient chacune d'une inspection spécialisée rattachée à son directeur. La Cour des Comptes avait jugé en 2014 que la première avait fait un effort de rapprochement avec l'Inspection générale des services judiciaires, mais que la seconde résistait un peu, restant très autonome. La recommandation d'une Inspection générale de la Justice visait à une approche globale pouvant porter sur toute l'étendue de la chaîne judiciaire, du fonctionnement du tribunal à l'exécution des peines ou la prise en charge des mineurs : « les tribunaux pour enfants pourraient être inspectés par un binôme composé d'un magistrat et d'un inspecteur de la PJJ. De même, les magistrats devraient pouvoir être associés de manière régulière au contrôle des structures déconcentrées des deux directions. »²

Une accélération de l'histoire depuis 1990

Réalisé en période de restrictions sanitaires, ce numéro s'appuie essentiellement sur des témoignages. Dans un numéro ultérieur, sur l'inspection des origines (1945-1990), nous nous appuierons sur des archives dès qu'elles seront redevenues accessibles. C'est dans la vague de la modernisation de la Fonction publique que l'Éducation surveillée devient PJJ en 1990, et que son service d'inspection est invité à contribuer au pilotage et à l'évaluation de l'activité de l'institution. Mais ces notions vont se complexifier avec le développement du contrôle de gestion, du contrôle de fonctionnement, du contrôle des risques, de l'audit et de l'évaluation³, d'autant plus que chacune est mise en œuvre par un acteur différent, central, déconcentré ou extérieur. Autant d'occasions de brouillage de la mission traditionnelle de contrôle et du circuit de mise en œuvre d'une inspection. Vincent Hubault et Sophie du Mesnil-Adelée nous font part de leur expérience en administration centrale, alors que Luc Charpentier et Marie-Laure Vincent témoignent du point de vue de services inspectés. Enfin, l'évocation d'une étude menée par le service d'inspection en 2002 nous montre comment celui-ci a pu contribuer à engager une réforme de clarification des pratiques des services. En ce début d'année recevez tous nos vœux de retrouvailles et de partages. Bonne lecture. ■

1. Loi organique du 8 août 2016 et décret du 5 décembre 2016. / 2. Communication du Premier président de la Cour des comptes à la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, en date du 30 avril 2015. / 3. Évaluation interne et externe telle que la définit la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Publications

En vitrine

Henri Pascal, *Histoire du travail social en France. De la fin du XIX^e siècle à nos jours*. Rennes, Presses de l'EHESP, 2020, 346 p.

Henri Pascal, qui préside le *Groupe de Recherche en Histoire du Travail Social* (GREHSS), association proche de l'AHPJM, publie une seconde édition de son manuel. L'ouvrage est organisé en six chapitres chronologiques qui nous conduisent de la Belle Époque aux premières années du XIX^e siècle. Il offre un panorama très complet de l'histoire du travail social où l'enfance « irrégulière » n'est pas oubliée. Henri Pascal n'oublie jamais de resituer pour chaque période le travail social dans son contexte politique et économique. C'est là un des points forts de l'ouvrage qui n'isole pas le travail social, qui n'en fait pas une pratique hors sol, sur laquelle les mouvements sociaux, les guerres, les crises économiques, les soubresauts politiques n'auraient pas d'effets. Il dresse à chaque fois un bilan de la formation et de la professionnalisation, établit une cartographie des institutions et des formes d'intervention et questionne l'idéologie qui préside à l'action sociale. On peut lire l'ouvrage en continu, de l'introduction à la conclusion (courte mais éthiquement et politiquement dense). Mais le *Pascal* est aussi un ouvrage de référence, un manuel didactique et clair, un instrument de travail vers lequel on reviendra souvent et qui ne sera jamais très loin de notre table de travail. **Jean-Jacques Yvorel**

À signaler

Sophie Moreau, *Ceil pour œil, clan pour clan, journal d'une éducatrice de la PJJ*, préface de **Philippe Gaberan**, Toulouse, éditions Erès, 2020

« Éducatrice en foyer de la PJJ, moi, Sophie, d'un tempérament anxieux et hypersensible. Du haut de mon mètre cinquante-cinq arborant quarante-huit kilos, mon esprit buvard a témérairement intégré un environnement inconnu, hostile sur le

papier pour un profane de la délinquance juvénile : un foyer d'hébergement du ministère de la Justice, accueillant des mineurs entre 13 et 18 ans sous mandat judiciaire, ayant commis des actes de délinquance plus ou moins lourdement réprimés sur l'échelle judiciaire, plus ou moins graves et contestables sur le plan moral. Des délits ordaliques proches d'une forme de rite initiatique, fruits pourris d'une pensée immature et influençable, aux crimes insupportables et inimaginables dignes de l'ignominie, j'ai fait face, sans fard ni fioritures, à des mômes mis en examen pour une palette d'infractions allant du plus banal au plus sombre, du plus anecdotique au plus impensable. ». Ce journal intimiste constitue une immersion dans le quotidien d'un lieu de placement à travers le regard engagé d'une jeune éducatrice. Il décrit un métier atypique et un quotidien mouvant auprès d'un public méconnu et pourtant fantasmé.

Marc Renneville, *Le langage des crânes, une histoire de la phrénologie*, Éditions la Découverte, 2020

Avez-vous la bosse des maths, de la poésie ou de la peinture ? Cet inconnu présente-t-il la bosse du crime ou celle de la ruse ? Au XIX^e siècle, certains savants peuvent répondre à ces questions. Et pour le prouver, ils tâtent des têtes de génies (Napoléon...), de criminels (Lacenaire...) et de fous. Leur théorie est vérifiée par l'examen de milliers de moulages et de centaines de crânes récoltés. Sûrs de leur bon savoir, les phrénologistes œuvrent pour un monde meilleur, peuplé de génies, de criminels amendés et de fous guéris. La phrénologie oscille entre science légitime et technique divinatoire, avant de tomber dans le discrédit et l'oubli ; elle semble actuellement renaître de ses cendres. Des neurobiologistes contemporains lui rendent justice d'avoir établi le principe des localisations cérébrales, et d'éminents scientifiques estiment qu'elle a été la première science de l'homme rationnelle. Qu'en est-il exactement ? La première édition de ce livre a reçu le prix du meilleur ouvrage de la Société française d'histoire de la médecine (2000).

Cette nouvelle édition a été enrichie d'illustrations, augmentée et mise à jour par l'auteur avec une postface inédite.

Émilie Potin, avec **Gaël Hénaff**, **Hélène Trellu**, *Le smartphone des enfants placés. Quels enjeux en protection de l'enfance ?* Éditions Erès, 2020

Qu'ils vivent en famille d'accueil ou en foyer, la plupart des adolescents relevant de la protection de l'enfance, comme ceux de leur âge, possèdent aujourd'hui un smartphone. Alors que les mesures de placement cherchent à les éloigner de leur milieu familial jugé inadapté, cet outil technologique constitue un cordon relationnel qu'ils peuvent gérer de manière autonome. Quels usages en font-ils ? Peut-on les considérer comme bénéfiques ou au contraire comme dangereux ? À partir d'une analyse des décisions de justice et de la réalité des pratiques, les auteurs montrent les marges de manœuvre possibles entre le maintien d'un cadre formel et l'élaboration d'un accompagnement qui tient compte du parcours familial des enfants et des innovations socio-numériques.

François Dubet, **Marie Duru-Bella**, *L'École peut-elle sauver la démocratie ?* Paris, Éditions Seuil, 2020

La massification des systèmes scolaires depuis les années 1960 a été portée par des promesses. L'école devait être plus juste et moins inégalitaire, développer les compétences ainsi que favoriser la confiance et l'adhésion aux valeurs de la démocratie. Ce livre tire un bilan nuancé de ce long processus. Si l'école de masse a réduit les inégalités scolaires, elle a surtout accentué la compétition dégageant des vainqueurs et des vaincus. Les plus diplômés adhèrent aux valeurs démocratiques et libérales, ceux qui le sont moins perdent confiance, s'abstiennent ou choisissent les forces populistes et autoritaires. Or les inégalités scolaires ne sont pas seulement une injustice ; leurs effets menacent la cohésion sociale et la démocratie elles-mêmes.